

FICHE DE POSTE

Suite à un emploi déclaré vacant dans une ENSA, conformément à l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2020 relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

CONCOURS ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES
D'ARCHITECTURE

SESSION 2021

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION

Intitulé du poste (F/H): Professeur(e) des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : TPCAU	Corps : Professeurs (PRCL)
Recrutement effectué au titre de :	Code corps : PROFARCH
- concours catégorie 2	<i>Date de la prise de fonction : 01/09/2021</i>

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne
CS 16427 44 boulevard de Chézy
35064 RENNES CEDEX

Missions et activités principales

L'ENSA de Bretagne recrute un(e) enseignant(e) chercheur(e) ayant une compétence Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine (TPCAU).

Ses missions sont les suivantes, sous réserve de toute évolution du programme et de la répartition des charges pédagogiques :

L'enseignant(e) recruté(e) participera activement à l'actualisation de l'enseignement en Théories et Pratiques de la Conception Architecturales et Urbaine (TPCAU) de l'ENSA de Bretagne et à la définition des évolutions nécessaires en termes de contenu et de transversalité. L'enseignant aura à sa charge l'encadrement d'un atelier de projet en licence, un atelier de projet en master ainsi que le suivi de PFE.

L'enseignant(e) devra notamment élaborer une approche théorique, pratique et pédagogique originale

basée sur sa pratique et ses travaux de recherche. Il n'est pas défini de thématique spécifique pour cette proposition pédagogique qui devra toutefois s'inscrire dans une vision prospective de l'architecture et de sa capacité à appréhender et accompagner les enjeux contemporains de la discipline.

Sur la base de cette proposition pédagogique, l'enseignant(e) contribuera activement à l'élaboration du nouveau programme et notamment, dans ce cadre, à la mise en place de domaines d'étude en master. Sa proposition pédagogique anticipera ces réflexions en présentant une thématique qui permette des transversalités et porosités entre les champs disciplinaires et qui pourra initier des sujets de recherche au sein du laboratoire GRIEF.

Cette proposition envisagera un cours magistral qui pourra être dispensé en L1 ou L2 dans le cadre du nouveau programme. Il devra recouper une approche théorique singulière de l'architecture avec un contenu historique et critique de la discipline sur la période récente et contemporaine. Le contenu de cet enseignement devra également élargir le champ de la discipline à d'autres formes de la pratique du projet.

Définir et assurer un projet

- Pédagogique

La charge d'enseignement est de 320 heures équivalent TD comprenant des ateliers et un cours magistral. Ces enseignements seront positionnés majoritairement en cycle licence et en partie en cycle master.

Dans un premier temps, en licence, l'enseignant encadrera un atelier sur le thème de l'urbain au semestre 6. Cet atelier s'inscrit dans un principe de coordination pédagogique. Dans ce cadre, l'enseignant participera activement à la mise en place des thématiques du semestre avec l'équipe enseignante en place, et assurera une part des cours de théorie liés au projet.

Suivant l'évolution du programme, à moyen terme, l'enseignant(e) sera amené à élaborer un cours magistral (en L1 ou L2).

Au sein du cycle Master, l'enseignant(e) assurera la coordination et l'encadrement d'un atelier de projet mutualisé (en S7 et S9) construit autour d'une thématique de son choix. La thématique de cet atelier devra constituer une approche pédagogique aboutie en cohérence avec l'expérience pratique et les travaux de recherche de l'enseignant(e). D'un point de vue théorique, cette pédagogie pourra constituer le support d'un domaine d'étude.

Au sein du cycle Master, l'enseignant(e) assurera également la coordination d'un atelier collectif de PFE. La thématique choisie pour ces PFE sera élaborée en cohérence avec la pédagogie développée en S7-S9 et en concertation avec les autres enseignants de ce groupe de PFE.

- Scientifique

La personne recrutée pourra inscrire et développer son activité de recherche, dans une démarche collaborative, au sein du laboratoire de recherche de l'établissement (le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes : GRIEF).

Il sera attendu qu'elle s'implique dans les actions collectives du laboratoire afin de développer des situations de sensibilisation à la recherche pour les étudiants et de permettre un lien entre le cursus licence-master et le doctorat.

- Autres tâches

L'enseignant(e) assurera l'encadrement d'étudiants pour leurs stages, leurs rapports d'étude de fin de licence, leurs mémoires de master et leurs projets de fin d'études. Il ou elle assurera également toutes autres obligations de service liées à l'enseignement supérieur (contrôle des connaissances, coordination

pédagogique, réunions, jury...) et à ses obligations statutaires (entretiens avec les candidats primo-entrants, participation à la journée portes ouvertes...).

Il est attendu qu'il ou elle puisse prendre des responsabilités administratives au sein de l'école. L'enseignant(e) devra intégrer les instances de l'école, ses différentes commissions, tout en participant activement à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'école.

L'enseignant(e) devra participer au rayonnement de l'ENSA de Bretagne par ses activités pédagogiques et de recherche, favoriser des partenariats avec divers établissements et institutions de l'enseignement supérieur, professionnels ou associatifs, en France et à l'étranger.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

- Praticien(ne) confirmé(e) dans le domaine de l'architecture, ayant une solide expérience de ces sujets, il y associera une culture historique lui permettant de transmettre aux étudiants l'héritage théorique et pratique auquel ils s'adosseront pour leurs projets.
- Il(elle) possédera une expérience d'enseignement confirmée en école d'architecture.

Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La personne recrutée pourra inscrire et développer son activité de recherche au sein du laboratoire de de l'établissement : le Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes - GRIEF (EA 7465). Le GRIEF a été créé en 2003 et est un laboratoire habilité par le Bureau de la Recherche en Architecture, Urbanisme et Paysage (BRAUP) du Ministère de la Culture.

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil

- Diplôme d'architecte : OUI
- Doctorat : apprécié

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne est installée dans un bâtiment réalisé par

l'architecte Patrick Berger dans le centre-ville de Rennes. Parmi les 20 écoles d'architecture françaises, elle accueille 660 étudiants. Elle articule ses enseignements autour de cours théoriques, séminaires et ateliers de projet. Elle couvre un ensemble de champs disciplinaires liés au métier d'architecte : arts plastiques, construction, histoire de l'architecture, informatique, paysage, sociologie, ...

L'école propose en outre des doubles cursus :

- architecte-ingénieur en partenariat avec l'INSA de Rennes
- avec le Master Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Immobilière (MOUI)
- un parcours « Histoire, Théories, Critique de l'Architecture » en bi-diplomation (Master,) délivré en collaboration avec l'Université Rennes 2,

Pour plus d'information : <https://www.rennes.archi.fr/>

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

Le **laboratoire de recherche GRIEF (Groupe de Recherche sur l'Invention et l'Évolution des Formes)**, équipe d'accueil 7465, fédère tous ses chercheurs de l'ENSAB, quels que soient leurs disciplines et leurs champs d'intérêt.

Le GRIEF EA 7465 accueille des doctorants au sein des **écoles doctorales Arts Lettres Langues (ALL)** et **Société Temps Territoires (STT)**.

Le GRIEF et l'ENSAB sont partenaires de **l'École universitaire de recherche CAPS** (Approches créatives de l'espace public) avec l'université Rennes 2 et L'EESAB (Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne).

Menant leurs travaux en combinant différentes approches, les chercheurs développent des thématiques où sont explorées les questions liées à la production de l'objet architectural, aux représentations et à la conception numérique, au territoire ou à la politique des territoires, au paysage, aux questions sociales, environnementales et de développement durable.

Le GRIEF entend affirmer l'intérêt de ses chercheurs pour la pratique et la production architecturale d'un point de vue pluridisciplinaire (concepteurs, ingénieurs-constructeurs, historiens, informaticiens, sociologues, etc.). Il souhaite également favoriser le développement de travaux liant projet et recherche. La réponse collective à des appels à projets et le développement de partenariats régionaux, nationaux ou internationaux est et sera encouragée. L'organisation de temps d'études communs (journées d'étude et colloques) et leur valorisation par des publications se poursuivra dans l'objectif d'une réflexion partagée au sein du laboratoire GRIEF.

Les travaux des chercheurs et doctorants se développent autour de deux axes :

Axe : Conception, formes et pratiques

Cet axe comprend 5 programmes : FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire (FRUGAL) (réponse à appel à projets) ; Hybridation des usages et innovations formelles ; Transgresser l'espace normé ; Habiter et construire sous la mer, les projets d'habitats sous-marins des années 1960 à aujourd'hui (Réseau scientifique thématique ARCHES portant sur les habitats en milieux extrêmes) ; Conception générative : pensée morphogénétique.

et

Axe : Architecture bas carbone

Cet axe s'inscrit dans le Réseau « Ensa Eco » de l'enseignement de la transition écologique dans les ENSA, impulsé par le Ministère de la Culture. Il comprend 2 programmes : Smart French. Le logement collectif du second XXe siècle, au prisme de l'énergie (réponse à appel à projets : programme pluriannuel Architecture du XXe siècle, matière à projet pour la ville durable du XXIe siècle) ; Ecomatere : programme de recherche partenarial (Université Rennes 2, IAUR, Science Po Rennes, Insa Rennes, Ensa Bretagne) consacré à l'innovation d'un matériau biosourcé à base de terre, dans la construction contemporaine.

Enfin, participation, hors axe, au programme national « HEnsaA20, Histoire de l'Enseignement de l'Architecture au 20e siècle ».

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture

Envois des candidatures :

Les candidatures se font uniquement sur le site démarches simplifiées via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2021>

Aucune candidature déposée sur la PEP ne sera traitée

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Bretagne.